

L'hon. M. Pickersgill: Elles ont changé, en effet.

L'hon. M. Balcer: Mes amis de l'opposition se sont attardés assez longtemps sur les diverses promesses que le premier ministre a faites au cours des deux dernières campagnes électorales. Il est vrai que le premier ministre a dit pas mal de choses sur le problème des transports et les disparités qui existaient entre les régions, entre les genres de transport, les denrées et les catégories de cet ordre. Le premier ministre a promis que son gouvernement ferait quelque chose et c'est pourquoi il a formé la Commission royale chargée d'étudier ces injustices et ces anomalies et de s'assurer que les Canadiens d'un bout à l'autre du pays jouissent du même traitement en ce qui a trait au tarif-marchandises et au transport ferroviaire.

La Commission royale a présenté son premier rapport et le gouvernement en étudie le premier volume. Il contient, au sujet du problème ferroviaire, des recommandations très intéressantes que le gouvernement étudie soigneusement.

Depuis la présentation du rapport, le premier ministre, lorsqu'il a répondu aux questions de mes honorables amis, a déclaré que nous pouvions nous attendre à des lois provisoires qui se fonderaient sur certaines recommandations du rapport MacPherson. Le gouvernement prendra certainement en considération l'étude qu'ont effectuée les commissaires et le principe qu'ils ont exprimé mais, naturellement, avant d'adopter l'une ou l'autre des parties du rapport, il veut examiner ce dernier par le détail, en tenant compte de l'effet que ce rapport aura sur le pays en général ainsi que sur l'ensemble des contribuables. Nous voulons trouver une solution qui ne sera pas seulement un expédient, un palliatif, mais qui aidera au transport ferroviaire au Canada, dans les années à venir. Je ne crois pas qu'aucun autre gouvernement serait aussi bien qualifié que le gouvernement en place pour atteindre ce but.

L'hon. M. Chevrier: Avant que nous abordions une autre question, le ministre aurait-il l'obligeance de répondre à quelques questions, comme on le fait d'ordinaire, je crois, en des circonstances semblables? Il a déclaré clairement qu'il s'écoulerait quelque temps avant que le gouvernement puisse mettre en pratique les recommandations de la Commission royale d'enquête. Voici une des questions que j'aimerais lui poser. Le ministre a-t-il l'intention de présenter, au cours de la présente session, une mesure tendant à mettre en pratique les recommandations que renferme le premier volume du rapport de la Commission MacPherson?

L'hon. M. Balcer: Je viens tout juste de répondre à cette question, je crois. Le premier ministre y a également répondu. Il a dit que la Chambre pouvait s'attendre à des mesures provisoires fondées sur le rapport, ce qui appliquerait...

L'hon. M. Chevrier: Au cours de cette session-ci?

L'hon. M. Balcer: C'était possible, mais il faut l'annoncer à la Chambre au moment approprié. Je n'ai pas devant moi le texte exact de la déclaration du premier ministre. Mais, en ce moment, le gouvernement étudie le rapport, et nous nous proposons de présenter la mesure provisoire, ou, en tout cas, une mesure fondée sur le rapport MacPherson, même si elle ne met pas en vigueur toutes les recommandations du rapport.

L'hon. M. Chevrier: Je comprends, et je remercie le ministre de sa réponse. Cette mesure se traduira-t-elle par une crédit inséré dans le budget, comme pour le programme relatif à la marine marchande, ou par une mesure législative comme le projet de résolution dont nous sommes saisis maintenant?

L'hon. M. Balcer: Je n'en sais rien. Le gouvernement n'a pas fait connaître sa décision. Mais quand il l'aura fait, la Chambre le saura au moment voulu.

L'hon. M. Chevrier: On a posé au ministre une question à laquelle il n'a pas répondu. Elle avait trait à la façon dont s'exécutera le règlement du différend ferroviaire. Recourra-t-on à une subvention soumise à la Chambre? Ou comment procédera-t-on?

L'hon. M. Balcer: Cela ne nous regarde pas, monsieur le président. J'ai déjà dit que les deux parties ont décidé, de leur propre gré, de régler le différend. Les chemins de fer en ont probablement conclu que c'était là le marché le plus avantageux qu'ils pouvaient conclure, et les cheminots de même. Par conséquent, on est arrivé à un règlement, mais il n'a jamais été question que le gouvernement accorde une subvention pour défrayer les salaires.

M. Winch: C'est ce que je voulais signaler.

L'hon. M. Chevrier: Puis-je simplement ajouter une autre question? Je céderai ensuite la parole. La réponse du ministre permet donc de conclure que le gouvernement n'a aucune intention de présenter une mesure prévoyant une subvention aux chemins de fer qui leur permettrait de défrayer le règlement intervenu pour empêcher la grève?

L'hon. M. Balcer: Je crois que le député défigure un peu mes paroles. Si les chemins de fer décident que notre mesure, notre initiative, améliore leur situation au point où